

Mandat principal – prévenir le gouvernement

3.1 Introduction

Ce chapitre est consacré au mandat principal du SCRS, à savoir la collecte, l'analyse et la conservation d'informations et de renseignements ayant trait à des menaces envers la sécurité du Canada. Avant d'aborder le mandat principal exposé à l'article 12 de la *Loi sur le SCRS*, nous examinerons la définition des menaces envers la sécurité du Canada et formulerons des recommandations pertinentes. Cette définition établit les conditions préalables à l'exercice du mandat principal du Service : si une activité ne s'inscrit pas dans la définition, le Service n'est pas habilité à s'en occuper, du moins pas en vertu de l'article 12. Les problèmes que soulève l'examen de cette définition sont complexes et controversés.

3.2 Menaces envers la sécurité du Canada

3.2.1 Généralités

Lors de l'examen des projets de loi C-157 et C-9 en 1983 et 1984, la définition des menaces envers la sécurité du Canada avait fait l'objet d'une des plus vives controverses. Les questions soulevées alors sont tout aussi importantes aujourd'hui, mais, chose surprenante, la discussion de ces questions et d'autres devant le Comité n'a pas été aussi animée ou polarisée qu'à l'époque.

En 1983, le Comité spécial du Sénat avait dû en arriver à un «équilibre délicat» pour calmer la controverse qui avait marqué la discussion des menaces envers la sécurité du Canada. Le Comité a entendu les mêmes points de vue opposés dans les témoignages qu'il a reçus. Selon certains témoins, le Canada devrait admettre que les menaces à sa sécurité ne se sont pas atténuées et qu'il n'y a donc pas lieu de réduire les pouvoirs conférés au Service. D'autres ont dit que la définition imprécise des menaces envers la sécurité du Canada risque d'enfreindre les droits et libertés de Canadiens qui ne menacent en rien la sécurité du pays.

Le directeur du SCRS a indiqué au Comité, au cours d'audiences publiques, que malgré les changements politiques qui se produisent dans de nombreux pays, les autres pays ont guère réduit leurs activités de renseignement au Canada. Il a notamment signalé au Comité qu'à cause de l'état de leur économie, certains pays sont encore en quête de renseignements technologiques et scientifiques. Par ailleurs, la nature imprévisible et